

afin de construire un pont à Medicine Hat. Aussitôt que les arpentages furent terminés, et aussitôt que le titre de concession fut accordé, Mr. Adams s'est adressé à moi, comme solliciteur, pour me rendre à Winnipeg afin de forcer la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique à le rembourser des dommages qu'elle lui avait causés en détruisant cette concession forestière. L'agent de la compagnie y avait fait couper tout le bois, et il s'était ligué avec des gens intéressés dans cette concession. Il avait fait cela dans le but évident de forcer la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique à acheter cette concession; et lorsqu'on demanda à M. Van Horne d'accorder une compensation pour la destruction de ce bois, il consentit à l'accorder. Il n'a fait aucune réclamation à propos de cette concession que bien longtemps après qu'elle fut vendue.

Dans le mois de janvier, elle fut vendue à M. Sands, et cela hors de ma connaissance.

Je ne connaissais pas M. Sands, et je n'ai jamais su qui il était, jusqu'à ce que je l'eusse rencontré à Winnipeg, après que le marché fut conclu.

Je suis allé à Winnipeg dans l'intérêt de M. Adams, et comme son solliciteur, afin de pouvoir lui obtenir un titre parfait. C'est alors que, pour la première fois, j'ai rencontré cet homme. Lorsque la somme nécessaire fut envoyée à Ottawa pour renouveler le permis, j'ai appris que la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique avait fait une réclamation pour une partie de cette concession. Je prétendis alors, comme je le prétends aujourd'hui, que le gouvernement ne pouvait pas accorder à la compagnie le droit d'empiéter sur cette concession, n'y avait aucun droit, parce que, quand la concession avait été accordée, la compagnie n'y avait aucun droit, et que, suivant sa charte, elle ne pouvait prendre que les terrains appartenant à la Couronne, ou qui n'avaient pas été concédés. Quoique la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique fût bien déterminée de garder cette concession, j'ai employé toute mon influence à induire le gouvernement à la forcer d'abandonner sa réclamation, afin de faire renouveler le permis.

Maintenant, je désire expliquer comment il se fait que j'ai mentionné le ministre des douanes comme m'ayant aidé dans cette affaire. La première fois que j'eus connaissance que le ministre des douanes avait intercédé en faveur de M. Adams, c'est lorsque je reçus un télégramme de M. Gouin, de l'hôtel Russell, à Ottawa, me disant que M. Bowell s'intéressait à M. Adams.

C'est la première connaissance que j'ai eue à ce sujet. C'est en 1882 que j'ai pour la première fois mentionné son nom, lorsque j'ai déclaré qu'il m'avait aidé à faire accorder ce permis. Dans le cours de la même année, je reçus de M. Bowell le télégramme suivant :

Je vous ai télégraphié la semaine dernière que ni sir John ni Russell ne sont ici. M'intéressera personnellement aussitôt que sir John sera de retour; ai vu les documents; pense que c'est juste.

C'est là le document envoyé par l'arpenteur général pour faire accorder le permis. C'est la première fois que j'ai entendu dire que le ministre des douanes s'intéressait à cette affaire. Il a fait ce qu'il avait parfaitement droit de faire, il l'a fait volontairement, après que tout fut arrangé d'une manière satisfaisante, après que M. Lindsay Russell eut fait son rapport en faveur de l'octroi du permis,

M. RYKERT.

et il n'a fait rien autre chose que de remplir son devoir sous ce rapport.

Au commencement de 1883, j'ai de nouveau reçu un télégramme de M. Gouin, de la ville d'Ottawa, disant que M. Bowell faisait tout en son pouvoir pour faire renouveler le permis. Vous pouvez donc voir qu'en mentionnant le nom de l'honorable ministre, je n'ai fait que donner les informations que j'ai reçues de tierces personnes, informations qui étaient exactes. Tout ce que le ministre des douanes a fait a été simplement de faire valoir les droits que nous avions, mais il n'a aucunement cherché à user d'influence induue en ma faveur. Je l'exonère entièrement de cette imputation, comme je l'ai déjà exonéré.

L'honorable député a déclaré que j'avais fait des efforts pour empêcher M. McCarthy de réussir au sujet de la concession Laidlaw. Il y a des faits qui se rapportent à cette affaire et que j'ai droit de demander à la chambre de prendre en considération. Il y a une preuve qu'il est impossible de produire ici actuellement—il m'est complètement impossible de rapporter toute cette preuve—mais il existe une preuve qui, je crois, me justifiera de dire que tout ce qui a été fait dans cette affaire est parfaitement honorable. Si l'honorable député veut demander la production d'autres rapports envoyés par Lindsay Russell au sujet de cette affaire, il verra que ma conduite a été franche et honorable. Tout ce que j'ai fait, a été strictement suivant la loi et rien de plus.

Mais l'honorable député a pris plaisir à lire certaines expressions qu'il a choisies dans mes lettres. S'il avait voulu se montrer loyal et sincère devant la chambre, s'il avait voulu me rendre justice, après m'avoir accusé d'une aussi grave offense, il aurait lu toute la correspondance, il aurait lu les lettres qui m'ont été écrites et qui démontrent clairement pourquoi j'ai écrit ces réponses. Dans cette occasion, comme dans des occasions précédentes, l'honorable député a essayé de faire croire à la chambre que certaines choses s'étaient passées, tandis que je prétends que les lettres qui m'ont été adressées à moi et à M. Adams, ainsi que mes réponses démontrent pourquoi j'ai fait les observations que j'ai faites.

L'honorable député dit que j'ai usé d'une influence extraordinaire auprès du gouvernement contre la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique. Comme je l'ai déjà fait remarquer il y a quelques minutes, j'avais l'opinion de M. Lash, un avocat éminent, au sujet de cette affaire, et j'ai transmis cette opinion au ministre de l'intérieur, qui était alors lieutenant-gouverneur du Nord-Ouest, et il approuva entièrement tout ce que j'avais fait. Quoique je ne puisse entrer dans toute cette preuve—car je n'ai pas ce temps-là—je désire dire à la chambre que je puis prouver hors de tout doute que je ne me suis jamais jeté aux pieds du gouvernement pour le supplier; et que je n'ai jamais rien fait autre chose que ce qu'un député ou toute autre personne a droit de faire. J'affirme que tout ce que j'ai fait a été fait franchement et honorablement.

J'ai fait remarquer au premier ministre, et il se le rappellera distinctement, que la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique n'avait aucun droit sur ce territoire, ni aucun droit d'y faire des empiétements. J'ai fait remarquer à l'honorable député que M. Sands consentait à déposer un montant pour garantir le gouvernement contre la compagnie de chemin de fer canadien du Pacifique, si